Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_06-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 9 décembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2025

CRÉATION D'UN PARCOURS NUMÉRIQUE IMMERSIF À TROMÉNEC

RAPPORT N°06-08/2025

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_06-DE

I- Description de l'opération :

Le bois de Troménec constitue un ensemble patrimonial et écologique exceptionnel de plus de neuf hectares, abritant la chapelle de Troménec, des vestiges historiques (pigeonnier, verger ancien, traces du château disparu) et de nombreux éléments liés à l'eau (captage, lavoirs, station d'épuration...). Il est ainsi au cœur d'un périmètre de protection du captage d'eau potable depuis 2009 et joue un rôle majeur dans le circuit de l'eau sur le territoire communal. Ce site emblématique, à la fois lieu de mémoire et réservoir de biodiversité, incarne la richesse du patrimoine naturel et historique du Pays des Abers.

Il est prévu un programme global d'aménagement du site, dont l'objectif est de faire du bois de Troménec un espace de promenade, de détente et de découverte patrimoniale, conciliant préservation du patrimoine et appropriation citoyenne. Un important travail d'aménagement du site est en cours avec le soutien du cabinet TLPA et le Pôle Métropolitain du Pays de Brest qui doit conduire à l'extension du Bois de Troménec à l'hiver 2027.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite développer un parcours de découverte numérique, en collaboration avec Polaria, entreprise spécialisée dans la médiation culturelle augmentée. Ce dispositif vise à créer une expérience de visite immersive et interactive, associant histoire, nature, culture et innovation technologique.

Le projet repose sur un parcours scénarisé de 7 à 10 stations, matérialisées par des bornes, disposées le long des chemins de promenade. Chaque borne comportera un QR code permettant d'accéder, via un smartphone, à des capsules vidéo immersives de deux à trois minutes et à un guide virtuel. Ce personnage, entièrement généré par intelligence artificielle, incarnera la mémoire du site et guidera le visiteur dans un dialogue entre passé et présent. Inspiré des conteurs bretons, il fera revivre les grandes heures du domaine : la vie seigneuriale, la fameuse controverse de 1600 entre les familles de Troménec et de Kermavan, l'évolution du paysage et les récits liés à l'eau et à la nature.

Au-delà de sa dimension technologique, le projet se veut profondément participatif. Il associera étroitement la jeunesse de Landéda et les associations locales dans toutes les étapes de conception et de production des contenus.
Un groupe de jeunes âgés de 12 à 16 ans participera à des ateliers de co-création animés par Polaria :

- Collecte de la mémoire orale auprès des habitants et des anciens ;
- Écriture des scénarios et dialogues du guide virtuel ;
- Création et tournage de courtes saynètes historiques intégrées aux vidéos ;
- Découverte et initiation aux outils d'intelligence artificielle utilisés pour la production.

Cette démarche permettra de transmettre le goût du patrimoine, de développer les compétences numériques et créatives des jeunes, et de renforcer leur sentiment d'appartenance au territoire.

II. Plan de financement (HT) de l'opération :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%
Conception de la solution numérique pour la visite immersive et conception des panneaux de jalonnement	37 000,00 €	Région Bretagne	15 000,00 €	40%
		CCPA	11 000,00 €	30%
		Autofinancement	11 000,00 €	30%
TOTAL	**37 000,00 €**	**TOTAL**	**37 000,00 €**	**100%**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_06-DE

Je vous propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés selon le plan de financement ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux présents dossiers de demande de subvention.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à supporter et à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_06-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 20
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**06-08/2025**
Réunion du 15 décembre 2025

CRÉATION D'UN PARCOURS NUMÉRIQUE IMMERSIF À TROMÉNEC

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47), Laurent QUEZEDE, Marine VAUTIER, Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents :
Hervé LOUARN donne procuration à Laurent QUEZEDE
Camille SORDET donne procuration à Marine VAUTIER
Jean-Luc LE ROUX (arrivé à 18h47) donne procuration à Catherine COUSTANCE
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR, Clément FORICHER

Madame Céline SIMIER a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

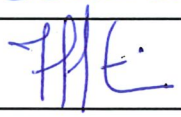
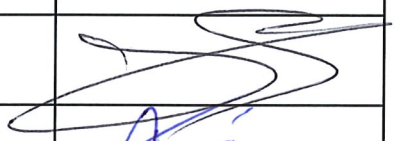
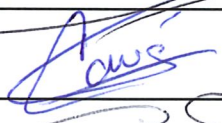
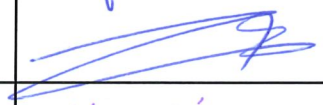
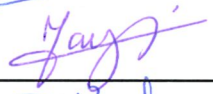
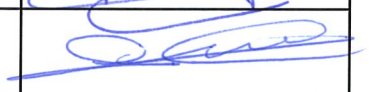
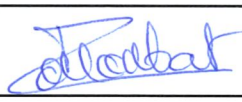
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter, au nom et pour le compte de la commune de Landéda, des subventions publiques auprès des financeurs susmentionnés selon le plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux présents dossiers de demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_06-DE

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supporter et à apporter toutes modifications au plan de financement en fonction de l'évolution du projet.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251215-2025_12_15_06-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	Procuration à Laurent QUEZEDE
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente	SORDET Camille	Procuration à Marine VAUTIER
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle		LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	Absent
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Absent
COLLOMBAT Muriel		BIHANNIC Pascale	